Image not found or type unknown

Comment quitter son emploi ?

Par **amesensible**, le **01/05/2014** à **09:41**

Bonjour,

Merci pour ce forum et par avance je m'excuse par avance pour la tartine à suivre.
Depuis 4 mois je travaille pour un monsieur colérique d'un certain âge qui est à la tête de plusieurs sociétés, et qui préside même le conseil des prud'hommes.
Dans ses sociétés ne sont embauchées que des JEUNES femmes auprès de lui dans les bureaux, et il les choisi sur des critères physiques.
J'ai commencé par un cdd de 3 mois, puis verbalement je suis passée en cdi.
Mon employeur me fait faire des tâches pour plusieurs sociétés, pour son compte personnel, pour le conseil des prud'hommes, ainsi que pour le compte de ses maitresses, alors que je ne touche de salaire que d'une de ses entreprises (au smic).
Je subis de sa part du harcèlement au quotidien (pas du tout sexuel), quand je vais au toilettes il s'impatiente me cherche et me crie dessus pour tout et n'importe quoi.
Il demande un dossier, si je ne le sors pas dans les 15 secondes il m'incendie.
Au vu des sommes astronomiques qu'il me demande de virer de son compte personnel vers celui d'une de ses maitresses, j'ai eu le malheur d'oser lui demander une augmentation à la fin de mon cdd.
Il m'a répondu dans un 1er temps, qu'il y réfléchirait, je le relance un mois plus tard, il refuse mais me dit que mon travail n'est pas en cause qu'il le trouve impeccable mais qu'il n'aime pas mon "copinage" car je déjeune avec les collègues et qu'il n'aime pas ça.
D'après lui j'aurais divulgué des informations confidentielles. Quand je lui demande de quoi il s'agit il me dit qu'il n'a pas à me répondre là-dessus et il s'énerve.
Depuis, c'est de pire en pire, il me traite comme une moins que rien. Quand il manque du personnel dans ces autres sociétés, ou que ses secrétaires "favorites" ne sont pas capables de finir un dossier, il m'envoie toujours pour boucher les trous.
Je me sens rabaissée.
Et je ne suis pas la seule à avoir ce sentiment dans son personnel.
Une de mes collègues a contacté l'inspection du travail (qui est très difficile à joindre) on lui a répondu que l'inspectrice qui s'occupe de notre secteur ne se déplacerait pas sans que l'on monte un dossier contre notre employeur.
Or, il est difficile de prouver quand on travaille pour une autre société par exemple.
Notre employeur nous semble être intouchable. Il a des relations haut-placées.
Il nous répète sans cesse que si on n'est pas content, et bien qu'on aille voir ailleurs.

Voila mes interrogations :
Il cherche à nous pousser à bout pour démissionner.
Je n'ai pas signé de CDI, donc si je quitte mon emploi sans préavis, pourra-t-il se retourner contre moi ?
Pourrais-je lui demander alors de me donner mon attestation assedic avec pour motif "fin de

cdd" ?

Par **janus2fr**, le **01/05/2014** à **10:04**

Bonjour,
Lorsque la relation de travail se poursuit après un CDD, le salarié est de fait en CDI. Le CDI à temps plein peut ne pas être écrit. Donc vous êtes bien en CDI, signé ou pas...

Par **P.M.**, le **01/05/2014** à **11:45**

Bonjour,
J'ajoute que si vous démissionnez, vous devez respecter le préavis prévu à la Convention Collective applicable même si votre CDI n'est pas écrit et ce n'est pas parce que l'employeur semble intouchable par ses relations qu'une action peut être difficile à mener mais par l'absence de preuves...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés